

Nadège GROSBOS

Saint-Denis, le 27 février 2015

Candidate Europe Ecologie –Les Verts

aux élections départementales

avec Mathieu Hanotin, Parti Socialiste

pour le Canton N° 16 / Saint-Denis 1

Association Vélo à Saint-Denis

A l'attention de Monsieur Daniel RIGAUD

Monsieur,

Je suis une usagère quotidienne des voies cyclables de Saint-Denis et des communes avoisinantes. Je me sens donc particulièrement concernée par les différents points que vous évoquez dans votre lettre ouverte aux candidats datée du 9 février 2015. Forte de cette pratique quotidienne, je formule ici une réponse, étayée avec quelques amoureux du vélo et écologistes en Seine-Saint-Denis. Mathieu Hanotin, avec qui je suis candidate sur le canton Saint-Denis 1, se joint à moi pour soutenir mon propos et les engagements qui y sont pris. Il s'agit de notre réponse commune aux questions que vous soulevez dans votre interpellation.

Plus que des promesses de kilomètres, plus que des listes de noms de rues, de noms de boulevards, en tant que candidate écologiste à un mandat départemental, je souhaite vous dire que je partage avec vous, le constat que l'amélioration de la circulation à vélo est une urgence dans ce département. Je connais l'engagement des membres de votre association, tous bénévoles et qui ne comptent pas leur temps. Je sais que vous avez contribué très activement et avec une grande patience à la concertation à Saint-Denis et Plaine-Commune et je mesure le travail accompli ! Je compte très fortement m'investir sur ce sujet si je suis élue, et je sais que c'est par un travail conjoint avec les associations d'usagers du vélo que des résultats tangibles pourront être obtenus.

Je souhaite vous présenter ci-dessous les grandes lignes de l'engagement qui sera le mien, si je suis élue, quelque soit le projet de rue, de parc, de zone d'activité sur lequel je travaillerai ou serai sollicitée.

Plus de la moitié des ménages dionysiens ne possèdent pas de véhicule. Les transports en commun et les aménagements cyclables y sont donc plus indispensables qu'ailleurs : plus économiques, plus écologiques et surtout plus rapide en ville. Les transports en communs y sont fortement développés : rien qu'à Saint-Denis on peut se déplacer avec huit lignes de métro, rer ou tramway (T1, T5, T8, M12, M13, RER B, RER D, ligne H) ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus...néanmoins il reste UN moyen de déplacement alternatif à la voiture, qui est très largement à la traîne en Seine-Saint-Denis : c'est le vélo ! Nous accusons un immense retard en Seine-Saint-Denis concernant l'aménagement des réseaux de voies cyclables sécurisées dans notre ville et notre département.

Pour pallier ce retard, il y a plusieurs projets à soutenir et à mettre en place, et qui relèvent du bon sens :

- **L'intégration impérative de voies cyclables à tous les futurs gros projets d'aménagements de voirie et la mise en cyclabilité des routes existantes :**

Les aménagements cyclables en site propre (pistes cyclables sèches) ont un coût très important pour une ville ou un département, c'est pourquoi il faut impérativement intégrer les aménagements cyclables à TOUS les futurs gros chantiers d'aménagements routiers et de transports en commun comme le tramway. Il est incompréhensible que le dernier aménagement du T8 ait omis la circulation des vélos sur l'axe Marcel Sembat à Saint-Denis et il faut regretter les difficultés rencontrées sur le parcours du T5. Ces aménagements font la part belle à la zone piétonne : très bien ! Mais sur Marcel Sembat par exemple, l'étroitesse de la chaussée rend très pénible et dangereuse la circulation des vélos qui subissent la pression des véhicules qui les suivent. Elle ne permet pas la circulation des enfants. Tout cela est incompréhensible sur un aménagement aussi récent.

De nombreuses routes de Seine Saint Denis sont des routes à fort gabarit dangereuses pour les vélos. Il est indispensable de définir de manière concertée un plan pour les rendre cyclables. Ce plan doit procéder d'un diagnostic partagé avec les associations du territoire et nationales et permettre la prise en compte des usagers. Cette démarche d'écoute doit se réaliser lors de la première année du mandat pour fixer des objectifs affirmés connus de tous, élus, services, associations et citoyens.

Je souhaite vous dire que je serai vigilante, particulièrement concernant l'aménagement de l'ensemble des transports en Seine-Saint-Denis, afin que les circulations douces ne soient jamais délaissées. Je veillerai à ce que le projet de prolongation du T8, et les nouveaux réseaux apportés par le Grand Paris intègrent impérativement et harmonieusement les nouveaux réseaux de pistes cyclables et de circulations piétonnes et ne fassent pas de la sécurité des vélos la variable d'ajustement des travaux à réaliser.

- **La multiplication des rues en partage, en « zones 30 » pour élargir le domaine cyclable à moindre coût :**

Sans être pour une ville absolue, pour une ville « zéro voiture » : je suis pour une ville où le vélo ne doit pas être uniquement dédié au loisir. Le vélo est un moyen de déplacement à part entière, et cela doit être reconnu et traduit en actes. Paris l'a très bien compris avec la mise en place simultanée du projet Vélib' et de l'installation de nombreuses « zones 30 » dans la ville. 37 % des rues de la capitale sont limitées à 20 ou 30 km/h.

Je suis donc pour la multiplication des « zones 30 », des voies partagées et sécurisées pour les vélos sur le territoire de la Seine-Saint-Denis avec des aménagements spécifiques qui garantissent que la vitesse maximale soit respectée dans les endroits où des difficultés sont observées. Cela suppose un bon accompagnement lors de la mise en place des zones 30, pour ne pas se retrouver dans une situation où les vélos servent à ralentir les voitures au frais du stress du cycliste, comme j'ai pu le voir souvent à Saint-Denis. Les zones 30 en ville contribuent à l'apaisement du cadre de vie et des relations humaines. Leur développement a en plus l'avantage de lutter en même temps contre les nuisances sonores et polluantes dégagées par la voiture sur les axes plus rapides.

- **La continuité du réseau cyclable pour les déplacements quotidiens des habitants de Seine-Saint-Denis :**

Nous sommes le département le plus jeune d'Île de France et un département relativement plat. Nous savons que la grande majorité des trajets ne dépasse pas 4 km. Ces trajets

pourraient en grande majorité être réalisés à vélo si des aménagements permettaient une liaison facilitée et sécurisée entre lieux de vie et lieux d'activité.

Aller travailler à vélo, si la distance le permet, doit être encouragé ! Cela délesterait les routes de nombreuses voitures et contribuerait à des améliorations significatives en termes de qualité de l'air et de nuisances sonores. Prenons exemple sur les Pays Bas ou la Finlande, des pays où le climat est souvent moins doux que chez nous, et pourtant l'aménagement des quartiers à forte activités intègrent naturellement les voies cyclables, et sont ainsi moteurs d'un réel engouement pour le vélo. Prenons exemple sur des villes d'Italie du nord qui ont formidablement réussi leur transition en la matière.

Aujourd'hui, en raison des obstacles souvent constitués par les infrastructures routières, les circuits cyclables sont fréquemment interrompus et les points noirs dangereux sont trop nombreux. Un changement de braquet est nécessaire : pour cela, un réseau de pistes cyclables et de « zones 30 » pertinent à l'échelle départementale doit être réalisé dans les 5 ans qui viennent. La création de circuits continus permettant de traverser le département, et aussi assurant une possibilité de liaisons sécurisées vers les portes de Paris doit être l'objectif. C'est ce qui permettra de renforcer l'usage du vélo pour les trajets pendulaires et de permettre aussi des liaisons continues entre : les lieux de vie et les lieux d'activité, les futures gares du Grand Paris Express, les collèges, les différents espaces verts et parcs départementaux... Je veillerai à ce que ce réseau soit respectueux de la trame verte et bleue. C'est un enjeu d'aménagement incontournable à réaliser en lien avec le Conseil Régional, les villes et communautés d'agglomérations. Le grand Paris doit aussi se réaliser par un grand Paris du vélo.

Un simple exemple local : nous pouvons sillonner à vélo sur l'intégralité des berges du canal de Saint-Denis, à au moins deux exceptions près : le contournement de l'écluse N°7 et les difficultés à Aubervilliers. Concernant l'écluse n°7, il faut aujourd'hui quitter la piste cyclable pour remonter et traverser le carrefour de la Briche. Ce franchissement, véritable point noir de la circulation cycliste, doit faire partie des aménagements de sites à privilégier pour progresser vers des voies cyclables ininterrompues. Par ailleurs de Saint-Denis à Paris, plusieurs obstacles demeurent, et il n'est pas normal que les difficultés signalées perdurent. Il n'est pas non plus normal que lors de certains événements sportifs, la circulation sur le Canal à la hauteur du stade de France soit entravée.

Autre exemple significatif pour Saint-Denis : la rue du Landy, qui permet de traverser d'est en ouest le sud de Plaine Commune est aujourd'hui en très mauvais état et très dangereuse à vélo donc insuffisamment empruntée.

Pour améliorer et encourager les déplacements à vélo, nous avons également des projets :

- Nous apprenons tous à faire du vélo dès notre plus jeune âge. Le vélo est un exercice d'équilibre qui fait partie de notre ADN, et qui est excellent pour notre santé. Le sport, c'est vital. Il nous faut promouvoir les pratiques sportives pour rester en meilleure santé plus longtemps. Et le vélo en est un moyen simple. Le vélo : c'est bon pour notre santé ! Et c'est bon pour notre porte-monnaie ! Et c'est bon pour notre planète ! Toutefois, le vélo reste souvent dévolu uniquement au loisir. Il faut éduquer nos enfants pour que ce mode de transport, accompagné du respect de l'environnement, leur soit naturel. Je connais votre engagement autour de l'école du vélo, comme celui d'associations présentes sur d'autres communes comme à Montreuil. Nous devons soutenir et faciliter ces projets.

- Ecologistes, nous avons également le projet d'accompagner la mobilité des collégiens grâce au Pass' vélo. Il s'agit d'un aménagement cyclable des abords de l'ensemble des collèges de Seine-Saint-Denis, et de la mise à disposition d'une flotte de vélos aux collégiens des zones urbaines. Ce Pass'vélo sera accompagné d'une formation à la sécurité routière, aux premiers secours, à la réparation, ainsi que d'un bon d'achat. Il pourrait bénéficier d'une coopération étroite avec les associations engagées comme la vôtre.
- Par ailleurs, dans une ville et un département où il ferait bon vivre et se déplacer à vélo quotidiennement, subsistent deux vrais problèmes que les cyclistes connaissent très bien : c'est le stationnement de voitures gênants et dangereux pour les cyclistes, et le vol quotidien de vélos sur l'ensemble de notre territoire. Les abords des voies cyclables seront d'avantages pris en considération par nos nouveaux projets de réaménagements. Et nous renforcerons la sécurisation des espaces et points d'attache pour vélos qui doivent être développés. Pour encourager la densification de la pratique du vélo en Seine-Saint-Denis, nous devons l'accompagner de mesures et de dispositifs efficaces.

Pour rendre notre département encore plus attractif et faciliter l'installation d'entreprises innovantes, tournées vers la protection de l'environnement et sensibles aux questions de transition énergétiques, le développement résolu de la place du vélo est enfin un gage de transformation positive et d'apaisement du territoire.

En conclusion, les gains permis par le vélo sont illimités : du plaisir de la glisse à l'émancipation permise, se déplacer simplement à peu de frais quand on veut, en passant par les bénéfices avérés pour la santé de tous. En tant qu'usagère du vélo, je suis attachée à défendre avec vous, si je suis élue, des projets de bon sens, réalistes du point de vue des cyclistes : garantissant la sécurité des trajets qui est indispensable à la circulation de tous - adultes et enfants, personnes très à l'aise à vélo comme moins expérimentées - limitant la pénibilité et le stress pour le cycliste, et contribuant à apaiser la physionomie de nos villes. Et sachant que, comme vous le soulignez, seulement 200 000 euros sont consacrés aujourd'hui aux infrastructures cyclables, contre 140 millions destinés au réseau routier et mobilité durable : il faut donc défendre un changement d'équilibre dans la répartition des moyens et dans les choix qui sont faits : c'est facile de donner beaucoup plus au vélo, et un peu moins à la voiture lorsque l'on observe ces différences d'attribution de budget.

Je reste à votre disposition pour poursuivre avec vous, cette réflexion. Veuillez recevoir, Monsieur, et l'ensemble de votre association, mes sincères salutations.

Nadège GROSBOIS, candidate Europe Ecologie – Les Verts

aux élections départementales avec Mathieu Hanotin, PS, pour le Canton N° 16 / Saint-Denis 1